

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : VAR NL-77400 - FREIN FILET FREINAGE FORT
UFI : XSFC-W38C-Y40Y-VHA0
Code du produit : NL-77400
Type de produit : adhésifs

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation industrielle
Utilisation de la substance/mélange : Frein filetage anaérobie à base de méthacrylates
Utilisation de la substance/mélange : Adhésifs, produits d'étanchéité
Fonction ou catégorie d'utilisation : Adhésifs, agents liants

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

VAR SAS
19 Avenue Gustave Eiffel
Lot D6 Espace Eiffel
28630 Gellainville - FRANCE
T +33 (0)2 33 33 37 10
contact@vartools.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : ORFILA (INRS) +33 (0)1 45 42 59 59

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris Hôpital Fernand Widal	200 rue du Faubourg Saint-Denis 75475 Paris Cedex 10	+33 1 40 05 48 48	

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2 H315
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2 H319
Sensibilisation cutanée, catégorie 1 H317
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique, catégorie 3, Irritation des voies respiratoires H335
Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 3 H412

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

VAR NL-77400 - FREIN FILET FREINAGE FORT

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Peut irriter les voies respiratoires. Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP)



GHS07

Mention d'avertissement (CLP)

: Attention

Contient

: Diméthacrylate de 2,2'-éthylenedioxydiéthyle, Acide methacrylique, monoester avec propane-1,2-diol, Acide prop-2-énoïque, hydroperoxyde de α,α -diméthylbenzyle, Masse réactionnelle du 2,2'-[(4-méthylphényl)imino]biséthanol et de l'éthanol 2-[[2-(2-hydroxyéthoxy)éthyl](4-méthylphényl) amino]-

Mentions de danger (CLP)

: H315 - Provoque une irritation cutanée.
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
H335 - Peut irriter les voies respiratoires.
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence (CLP)

: P261 - Éviter de respirer les vapeurs.
P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P280 - Porter un équipement de protection des yeux, des gants de protection.
P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.

2.3. Autres dangers

Ne contient pas de substances PBT/vPvB $\geq 0,1$ % évaluées conformément à l'annexe XIII du règlement REACH

Composant	
Acide methacrylique, monoester avec propane-1,2-diol (27813-02-1)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
Acide prop-2-énoïque (79-10-7)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
N,N-diméthyl-p-toluidine (99-97-8)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

VAR NL-77400 - FREIN FILET FREINAGE FORT

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Diméthacrylate de 2,2'-éthylenedioxydiéthyle	N° CAS: 109-16-0 N° CE: 203-652-6 N° REACH: 01-2119969287-21	≥ 45 – < 60	Skin Sens. 1B, H317 Aquatic Chronic 3, H412
Acide methacrylique, monoester avec propane-1,2-diol	N° CAS: 27813-02-1 N° CE: 248-666-3 N° REACH: 01-2119490226-37	≥ 3 – < 8	Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1, H317
Acide prop-2-énoïque substance possédant des valeurs limites d'exposition professionnelle communautaires	N° CAS: 79-10-7 N° CE: 201-177-9 N° Index: 607-061-00-8 N° REACH: 01-2119452449-31	≥ 1 – < 3	Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4 (par voie orale), H302 Acute Tox. 4 (par voie cutanée), H312 Acute Tox. 4 (par inhalation), H332 Skin Corr. 1A, H314 Aquatic Acute 1, H400
hydroperoxyde de α,α-diméthylbenzyle	N° CAS: 80-15-9 N° CE: 201-254-7 N° Index: 617-002-00-8 N° REACH: 01-211947596-19	≥ 1 – < 3	Org. Perox. E, H242 Acute Tox. 3 (par inhalation), H331 Acute Tox. 4 (par voie cutanée), H312 Acute Tox. 4 (par voie orale), H302 STOT RE 2, H373 Skin Corr. 1B, H314 Aquatic Chronic 2, H411
N,N-diméthyl-p-toluidine	N° CAS: 99-97-8 N° CE: 202-805-4 N° Index: 612-056-00-9 N° REACH: 01-2119956633-31	>0.1 - <1	Acute Tox. 3 (par voie orale), H301 Acute Tox. 3 (par voie cutanée), H311 Acute Tox. 3 (par inhalation), H331 STOT RE 2, H373 Aquatic Chronic 3, H412
Acétyl-2-phénylhydrazide	N° CAS: 114-83-0 N° CE: 204-055-3 N° REACH: EXEMPT <1T	>0.1 - <1	Acute Tox. 3 (par voie orale), H301
Masse réactionnelle du 2,2'-[(4-méthylphényl)imino]biséthanol et de l'éthanol 2-[[2-(2-hydroxyéthoxy)éthyl](4-méthylphényl) amino]-	N° CE: 911-490-9 N° REACH: 01-2119979579-10	>0.01 - <0.1	Acute Tox. 4 (par voie orale), H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 3, H412

VAR NL-77400 - FREIN FILET FREINAGE FORT

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Limites de concentration spécifiques:		
Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques
Acide prop-2-énoïque	N° CAS: 79-10-7 N° CE: 201-177-9 N° Index: 607-061-00-8 N° REACH: 01-2119452449-31	(1 ≤C ≤ 100) STOT SE 3, H335
hydroperoxyde de α,α-diméthylbenzyle	N° CAS: 80-15-9 N° CE: 201-254-7 N° Index: 617-002-00-8 N° REACH: 01-211947596-19	(0 <C < 10) STOT SE 3, H335 (1 ≤C < 3) Eye Irrit. 2, H319 (3 ≤C < 10) Skin Irrit. 2, H315 (3 ≤C < 10) Eye Dam. 1, H318 (5 ≤C < 100) Org. Perox. E, H242 (10 ≤C ≤ 100) Skin Corr. 1B, H314

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.
Premiers soins après inhalation	: Retirer le sujet de la zone contaminée et l'amener à l'air frais. Si les symptômes persistent, consultez un médecin.
Premiers soins après contact avec la peau	: Oter tout vêtement ou chaussure souillés. Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau savonneuse. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	: Rinçage à l'eau immédiat et abondant (pendant 15 minutes au moins). Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche à l'eau. Ne pas faire vomir. Faire boire beaucoup d'eau. Consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets	: Peut provoquer une allergie cutanée.
Symptômes/effets après inhalation	: Peut provoquer un essoufflement, une sensation d'oppression dans la poitrine, une irritation de la gorge et faire tousser.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: irritation de la peau et érythème. Eruption allergique.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Irritation des yeux. rougeur, démangeaisons, larmes.
Symptômes/effets après ingestion	: Provoque une irritation de la bouche et de la gorge. Douleurs abdominales, nausées.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique. Un équipement de bain oculaire doit être disponible sur les lieux.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: poudre chimique sèche, mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone (CO ₂).
Agents d'extinction non appropriés	: eau abondante en jet ou extincteurs à base d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Reactivité en cas d'incendie	: Polymérise en cas d'élévation de température: la montée en pression peut causer la rupture du récipient clos.
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	: Les produits de combustion peuvent inclure les éléments suivants: oxydes de carbone (CO, CO ₂) (monoxyde de carbone, dioxyde de carbone) oxydes d'azote (NO, NO ₂ , etc.).

VAR NL-77400 - FREIN FILET FREINAGE FORT

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

5.3. Conseils aux pompiers

- | | |
|---|--|
| Instructions de lutte contre l'incendie | : Éviter le contact avec la peau et les yeux. Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. |
| Protection en cas d'incendie | : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps. |

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- | | |
|-------------------|---|
| Mesures générales | : Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant. Mettre le produit absorbé dans un récipient qui se referme. |
|-------------------|---|

6.1.1. Pour les non-secouristes

- | | |
|--------------------------|---|
| Équipement de protection | : Gants résistants aux produits chimiques (conformément à la norme européenne EN 374 ou similaire). |
| Procédures d'urgence | : Éviter de respirer les vapeurs. Éviter le contact avec la peau et les yeux. |

6.1.2. Pour les secouristes

- | | |
|--------------------------|---|
| Équipement de protection | : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle". |
| Procédures d'urgence | : Baliser la zone d'épandage et en interdire l'accès aux personnes non autorisées. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. Arrêter la fuite. Redresser les emballages endommagés (fuite en haut) pour stopper l'écoulement du liquide. |

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- | | |
|-----------------------|---|
| Pour la rétention | : Contenir la matière déversée en l'endiguant ou à l'aide de matières absorbantes de façon à empêcher l'écoulement dans les égouts ou les cours d'eau. Pour les déversements importants, confiner le déversement dans une digue et le charger avec du sable humide ou de la terre pour une élimination sûre ultérieure. |
| Procédés de nettoyage | : Absorber le liquide répandu en petite quantité dans un matériau non combustible et pelleter dans un conteneur pour élimination. |
| Autres informations | : Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé. |

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle". Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- | | |
|---|---|
| Précautions à prendre pour une manipulation sans danger | : Assurer une ventilation adaptée. Ne pas manipuler dans un espace confiné. Éviter de respirer les vapeurs. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Porter un équipement de protection individuel. Ne pas porter de gants de protection fabriqués à partir de PVC car ils absorbent les (méth) acrylates. |
| Mesures d'hygiène | : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation. |

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- | | |
|--------------------|--|
| Mesures techniques | : Conserver dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart de la chaleur. |
|--------------------|--|

VAR NL-77400 - FREIN FILET FREINAGE FORT

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Conditions de stockage	: Conserver dans l'emballage d'origine. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir au frais. IMPORTANT - si stocké en vrac, doit être maintenu en contact avec de l'air à l'aide stabilisation.
Produits incompatibles	: Acides forts. Oxydants puissants. Cuivre et ses alliages. initiateurs radical libre.
Matières incompatibles	: Sources de chaleur. Rayons directs du soleil. Métaux. Sources d'inflammation.
Température de stockage	: < 30 °C
Matériaux d'emballage	: Toujours conserver le produit dans un emballage de même nature que l'emballage d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

adhésifs.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Acide prop-2-énoïque (79-10-7)	
UE - Valeur limite indicative d'exposition professionnelle (IOEL)	
IOEL TWA	29 mg/m ³
IOEL TWA [ppm]	10 ppm
IOEL STEL	59 mg/m ³ (Valeur limite d'exposition de courte durée par rapport à une période de référence de 1 minute.)
IOEL STEL [ppm]	20 ppm
France - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Acide acrylique
VME (OEL TWA)	6 mg/m ³
VME (OEL TWA) [ppm]	10 ppm
VLE (OEL C/STEL)	30 mg/m ³
VLE (OEL C/STEL) [ppm]	20 ppm (La valeur limite de court terme est sur une période de référence de 1 minute)
Remarque	Valeurs réglementaires indicatives
Référence réglementaire	Circulaire du Ministère du travail (réf.: Arrête du 27 septembre 2019)

8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.4. DNEL et PNEC

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Voir rubrique 7 pour des informations sur la manipulation sans danger.

VAR NL-77400 - FREIN FILET FREINAGE FORT

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

8.2.2. Équipements de protection individuelle

Équipement de protection individuelle:

Lunettes de sécurité. Gants.

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

Protection oculaire:

Lunettes de sécurité

Protection oculaire			
Type	Champ d'application	Caractéristiques	Norme
Lunettes de sécurité	Gouttelette	Avec protection latérale	EN 166

8.2.2.2. Protection de la peau

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

Protection des mains:

Gants de protection. Ne pas porter de gants de protection fabriqués à partir de PVC car ils absorbent les (méth) acrylates.

Protection des mains					
Type	Matériel	Perméation	Épaisseur (mm)	Pénétration	Norme
Gants réutilisables	Caoutchouc nitrile (NBR), Viton® II, Fluoroélastomère (FKM)	5 (> 240 minutes)	>0.3		EN ISO 374

8.2.2.3. Protection des voies respiratoires

Protection des voies respiratoires:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

Protection des voies respiratoires			
Appareil	Type de filtre	Condition	Norme
Demi-masque réutilisable	Type A - Composés organiques à point d'ébullition élevé (> 65 ° C)	Si concentration dans l'air > limite d'exposition	EN 405, EN 14387

8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: Vert.
Apparence	: Visqueux. Liquide.

VAR NL-77400 - FREIN FILET FREINAGE FORT

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Odeur	: Odeur piquante distinctive.
Seuil olfactif	: Pas disponible
Point de fusion	: Non établi
Point de congélation	: Pas disponible
Point d'ébullition	: Pas disponible
Inflammabilité	: Non applicable
Propriétés explosives	: Le produit n'est pas explosif.
Propriétés comburantes	: Non oxydant.
Limites d'explosivité	: Pas disponible
Limite inférieure d'explosion	: Pas disponible
Limite supérieure d'explosion	: Pas disponible
Point d'éclair	: > 100 °C
Température d'auto-inflammation	: Non établi
Température de décomposition	: Pas disponible
pH	: ~5
Viscosité, cinématique	: 480 mm ² /s (valeur calculée)
Viscosité, dynamique	: 500 cP Cône et plaque 'Anton Paar', rhéomètre à contrainte contrôlée
Solubilité	: Insoluble dans l'eau. Soluble dans l'acétone.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	: Pas disponible
Pression de vapeur	: ≈ 0,1 mm Hg @ 20 °C
Pression de vapeur à 50 °C	: Pas disponible
Masse volumique	: Pas disponible
Densité relative	: ≈ 1,04
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Pas disponible
Caractéristiques d'une particule	: Non applicable

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit est non réactif dans des conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi. Polymérise en cas d'élévation de température: la montée en pression peut causer la rupture du récipient clos.

10.4. Conditions à éviter

Températures élevées. Chaleur. Rayons directs du soleil.

10.5. Matières incompatibles

Oxydants puissants. Acides forts. initiateurs radical libre.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître. Les produits de combustion peuvent inclure les éléments suivants: oxydes de carbone (CO, CO₂) (monoxyde de carbone, dioxyde de carbone) oxydes d'azote (NO, NO₂, etc.).

VAR NL-77400 - FREIN FILET FREINAGE FORT

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité aiguë (Inhalation)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Diméthacrylate de 2,2'-éthylendioxydiéthyle (109-16-0)

DL50 orale rat	10837 mg/kg
DL50 voie cutanée	> 2000 mg/kg

Acide methacrylique, monoester avec propane-1,2-diol (27813-02-1)

DL50 orale rat	> 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Ligne directrice: Ligne directrice 401 de l'OCDE (Toxicité orale aiguë)
DL50 orale	7964 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 5000 mg/kg de poids corporel Animal: lapin, Sexe animal: mâle
DL50 voie cutanée	> 5000 mg/kg

Acide prop-2-énoïque (79-10-7)

DL50 orale rat	1000 – 2000 mg/kg de poids corporel (OCDE 423 : Toxicité orale aiguë - Méthode de classe de toxicité aiguë, Rat, Mâle, Valeur expérimentale, Orale, 14 jour(s))
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg de poids corporel Animal: lapin, Ligne directrice 402 de l'OCDE (Toxicité cutanée aiguë)

hydroperoxyde de α,α -diméthylbenzyle (80-15-9)

DL50 orale rat	382 mg/kg
----------------	-----------

N,N-diméthyl-p-toluidine (99-97-8)

DL50 orale rat	1650 mg/kg de poids corporel OCDE 401 ou équivalent : Rat, Mâle / femelle, Valeur expérimentale, Orale, 14 jour(s)
DL50 orale	139 mg/kg de poids corporel DL50 orale souris
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg de poids corporel 24 heures, lapin, mâle/femelle, valeur expérimentale, cutanée, 14 jours
CL50 Inhalation - Rat	1,4 mg/l Animal: rat, Ligne directrice 403 de l'OCDE: (Toxicité aiguë par inhalation)
CL50 Inhalation - Rat (Poussière/brouillard)	1,4 mg/l/4h Valeur expérimentale

Acétyl-2-phénylhydrazide (114-83-0)

DL50 orale	270 mg/kg de poids corporel souris
------------	------------------------------------

Masse réactionnelle du 2,2'-[(4-méthylphényl)imino]biséthanol et de l'éthanol 2-[[2-(2-hydroxyéthoxy)éthyl](4-méthylphényl) amino]-

DL50 orale rat	619 mg/kg
DL50 voie cutanée	> 2000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Provoque une irritation cutanée. pH: ~5
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux. pH: ~5
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Peut provoquer une allergie cutanée.

VAR NL-77400 - FREIN FILET FREINAGE FORT

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

N,N-diméthyl-p-toluidine (99-97-8)

Test AMES	Résultat, Négatif
-----------	-------------------

Cancérogénicité : Non classé

N,N-diméthyl-p-toluidine (99-97-8)

Groupe IARC	2B - Peut-être cancérogène pour l'homme
-------------	---

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Acide methacrylique, monoester avec propane-1,2-diol (27813-02-1)

NOAEL (animal/mâle, F0/P)	300 mg/kg de poids corporel
NOAEL (animal/femelle, F0/P)	300 mg/kg de poids corporel
NOAEL (animal/mâle, F1)	≥ 1000 mg/kg de poids corporel
NOAEL (animal/femelle, F1)	≥ 1000 mg/kg de poids corporel

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Diméthacrylate de 2,2'-éthylendioxydiéthyle (109-16-0)

NOAEL (oral, rat, 90 jours)	1000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Ligne directrice: Ligne directrice 422 de l'OCDE (Étude combinée de toxicité à doses répétées avec le test de dépistage de la toxicité pour la reproduction et le développement)
-----------------------------	--

Acide methacrylique, monoester avec propane-1,2-diol (27813-02-1)

NOAEL (oral, rat, 90 jours)	300 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Ligne directrice: Ligne directrice 422 de l'OCDE (Étude combinée de toxicité à doses répétées avec le test de dépistage de la toxicité pour la reproduction et le développement)
-----------------------------	---

Acide prop-2-énoïque (79-10-7)

NOAEL (oral, rat, 90 jours)	40 – 375 mg/kg de poids corporel/jour
-----------------------------	---------------------------------------

hydroperoxyde de α,α-diméthylbenzyle (80-15-9)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
---	--

N,N-diméthyl-p-toluidine (99-97-8)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Risque présumé d'effets graves pour les organes (système sanguin) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (inhalation).
---	---

Danger par aspiration : Non classé

VAR NL-77400 - FREIN FILET FREINAGE FORT

Viscosité, cinématique	480 mm²/s (valeur calculée)
------------------------	-----------------------------

11.2. Informations sur les autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

VAR NL-77400 - FREIN FILET FREINAGE FORT

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Diméthacrylate de 2,2'-éthylendioxydiéthyle (109-16-0)

CL50 - Poisson [1]	16,4 mg/l
CE50 72h - Algues [1]	> 100 mg/l Organismes d'essai (espèces): Pseudokirchneriella subcapitata (noms précédents: Raphidocelis subcapitata, Selenastrum capricornutum)
CE50 72h - Algues [2]	72,8 mg/l Organismes d'essai (espèces): Pseudokirchneriella subcapitata (noms précédents: Raphidocelis subcapitata, Selenastrum capricornutum)
LOEC (chronique)	100 mg/l espèce: Daphnia magna Durée: '21 j '
NOEC (chronique)	32 mg/l espèce: Daphnia magna Durée: '21 j '

Acide methacrylique, monoester avec propane-1,2-diol (27813-02-1)

CL50 - Poisson [1]	> 493 mg/l DIN 38412: Pt 1
CE50 - Crustacés [1]	> 143 mg/l espèce: Daphnia magna
CE50 72h - Algues [1]	> 97,2 mg/l Organismes d'essai (espèces): Pseudokirchneriella subcapitata (noms précédents: Raphidocelis subcapitata, Selenastrum capricornutum)
CEr50 algues	> 97,2 mg/l OECD 201: 72 heures Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)
NOEC (chronique)	45,2 mg/l Espèce: Daphnia magna Durée: '21 journéesj'
NOEC chronique crustacé	45,2 mg/l
NOEC chronique algues	97,2 mg/l

Acide prop-2-énoïque (79-10-7)

CL50 - Poisson [1]	27 mg/l Organismes d'essai (espèce): Oncorhynchus mykiss (ancien nom: Salmo gairdneri)
CE50 - Crustacés [1]	95 mg/l Espèce: Daphnia magna
CEr50 algues	0,13 mg/l Méthode UE C.3, 72 h, Desmodesmus subspicatus, Système statique, Eau douce
LOEC (chronique)	8,1 mg/l Espèce: Daphnia magna Durée: '21 journéesj'

hydroperoxyde de α,α -diméthylbenzyle (80-15-9)

CL50 - Poisson [1]	3,9 mg/l
--------------------	----------

N,N-diméthyl-p-toluidine (99-97-8)

CL50 - Poisson [1]	46 mg/l Organismes d'essai (espèces): Vairon à grosse tête (Pimephales promelas)
CE50 72h - Algues [1]	24,3 mg/l Organismes d'essai (espèces): Pseudokirchneriella subcapitata (noms précédents: Raphidocelis subcapitata, Selenastrum capricornutum)

Masse réactionnelle du 2,2'-[(4-méthylphényl)imino]biséthanol et de l'éthanol 2-[[2-(2-hydroxyéthoxy)éthyl](4-méthylphényl) amino]-

CL50 - Poisson [1]	> 100 mg/l
CE50 - Autres organismes aquatiques [1]	48 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

VAR NL-77400 - FREIN FILET FREINAGE FORT

Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.
------------------------------	---------------------------

VAR NL-77400 - FREIN FILET FREINAGE FORT

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Diméthacrylate de 2,2'-éthylendioxydiéthyle (109-16-0)	
Persistence et dégradabilité	Facilement biodégradable.
Biodégradation	≈ 75 %
Acide methacrylique, monoester avec propane-1,2-diol (27813-02-1)	
Persistence et dégradabilité	> 80 % biodégradation.
Biodégradation	> 80 %
Acide prop-2-énoïque (79-10-7)	
Persistence et dégradabilité	Facilement biodégradable dans l'eau. bonne dégradabilité dans le sol.
N,N-diméthyl-p-toluidine (99-97-8)	
Persistence et dégradabilité	Pas facilement biodégradable dans l'eau.
Acétyl-2-phénylhydrazide (114-83-0)	
Persistence et dégradabilité	Biodégradabilité dans l'eau: aucun renseignement disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Diméthacrylate de 2,2'-éthylendioxydiéthyle (109-16-0)	
Potentiel de bioaccumulation	Aucun potentiel de bioaccumulation.
Acide methacrylique, monoester avec propane-1,2-diol (27813-02-1)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	0,97 (Valeur expérimentale, OCDE 107 : Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Flask shake method, 23°C)
Potentiel de bioaccumulation	Faible potentiel de bioaccumulation.
Acide prop-2-énoïque (79-10-7)	
BCF - Poisson [1]	3,162 (valeur estimée)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	0,46 (Valeur expérimentale, OCDE 107 : Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Flask shake method, 23°C)
Potentiel de bioaccumulation	Faible potentiel de bioaccumulation. FBC. <500.
N,N-diméthyl-p-toluidine (99-97-8)	
BCF - Poisson [1]	33 (EPA OTS 797.1520)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	1,729 (Valeur expérimentale, OCDE 107 : Coefficient de partage (n-octanol/eau) :35°C)
Potentiel de bioaccumulation	Faible potentiel de bioaccumulation. FBC. <500.
Acétyl-2-phénylhydrazide (114-83-0)	
Potentiel de bioaccumulation	Aucun renseignement disponible sur la bioaccumulation. Données manquantes.

12.4. Mobilité dans le sol

Diméthacrylate de 2,2'-éthylendioxydiéthyle (109-16-0)	
Ecologie - sol	Produit s'adsorbant dans les sols. Le liquide est plus lourd que l'eau. Non volatil.
Acide methacrylique, monoester avec propane-1,2-diol (27813-02-1)	
Coefficient d'adsorption normalisé du carbone organique (Log Koc)	1,9 (valeur calculée)

VAR NL-77400 - FREIN FILET FREINAGE FORT

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Acide prop-2-énoïque (79-10-7)

Tension superficielle	69,9 mN/m (20 °C, 1 g/l)
Coefficient d'adsorption normalisé du carbone organique (Log Koc)	0,78 – 2,14
Ecologie - sol	Faible potentiel d'absorption dans le sol.

N,N-diméthyl-p-toluidine (99-97-8)

Coefficient d'adsorption normalisé du carbone organique (Log Koc)	2,1 (valeur calculée)
Ecologie - sol	Le potentiel de mobilité dans le sol est faible.

Acétyl-2-phénylhydrazide (114-83-0)

Ecologie - sol	Pas de données propres.
----------------	-------------------------

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.7. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Eliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification				
Non applicable	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU				
Non applicable	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
Non applicable	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.4. Groupe d'emballage				
Non applicable	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.5. Dangers pour l'environnement				
Dangereux pour l'environnement: Non	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
Pas d'informations supplémentaires disponibles				

VAR NL-77400 - FREIN FILET FREINAGE FORT

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Aucune donnée disponible

Transport maritime

Non réglementé

Transport aérien

Non réglementé

Transport par voie fluviale

Non réglementé

Transport ferroviaire

Non réglementé

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Liste de restriction de l'Union européenne (annexe XVII de REACH)

Code de référence	Applicable sur	Titre de l'entrée ou description
3(a)	Acide prop-2-énoïque ; hydroperoxyde de α,α -diméthylbenzyle	Substances ou mélanges qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008: Classes de danger 2.1 à 2.4, 2.6 et 2.7, 2.8 types A et B, 2.9, 2.10, 2.12, 2.13 catégories 1 et 2, 2.14 catégories 1 et 2, 2.15 types A à F
3(b)	VAR NL-77400 - FREIN FILET FREINAGE FORT ; Diméthacrylate de 2,2'-éthylenedioxydiéthyle ; Acide methacrylique, monoester avec propane-1,2-diol ; Acide prop-2-énoïque ; hydroperoxyde de α,α -diméthylbenzyle ; N,N-diméthyl-p-toluidine ; Masse réactionnelle du 2,2'-[(4-méthylphényl)imino]biséthanol et de l'éthanol 2-[[2-(2-hydroxyéthoxy)éthyl](4-méthylphényl) amino]-	Substances ou mélanges qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008: Classes de danger 3.1 à 3.6, 3.7 effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité ou sur le développement, 3.8 effets autres que les effets narcotiques, 3.9 et 3.10

VAR NL-77400 - FREIN FILET FREINAGE FORT

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Liste de restriction de l'Union européenne (annexe XVII de REACH)

Code de référence	Applicable sur	Titre de l'entrée ou description
3(c)	VAR NL-77400 - FREIN FILET FREINAGE FORT ; Diméthacrylate de 2,2'-éthylendioxydiéthyle ; Acide prop-2-énoïque ; hydroperoxyde de α,α-diméthylbenzyle ; N,N-diméthyl-p-toluidine ; Masse réactionnelle du 2,2'-[[4-méthylphényl]imino]biséthanol et de l'éthanol 2-[[2-(2-hydroxyéthoxy)éthyl](4-méthylphényl) amino]-	Substances ou mélanges qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008: Classe de danger 4.1
40.	Acide prop-2-énoïque	Substances classées comme gaz inflammables, catégorie 1 ou 2, liquides inflammables, catégorie 1, 2 ou 3, matières solides inflammables, catégorie 1 ou 2, substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables, catégorie 1, 2 ou 3, liquides pyrophoriques, catégorie 1, ou matières solides pyrophoriques, catégorie 1, qu'elles figurent ou non à l'annexe VI, partie 3, du règlement (CE) n° 1272/2008.

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

Ne contient aucune substance soumise au RÈGLEMENT (CE) N° 1005/2009 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 septembre 2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) 2019/1148 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs

Ne contient aucune substance soumise au règlement (CE) 273/2004 du Parlement européen et du Conseil du 11 février 2004 sur la fabrication et la mise sur le marché de certaines substances utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour cette substance ou ce mélange par le fournisseur

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement			
Rubrique	Élément modifié	Modification	Remarques
	Remplace la version de	Modifié	
	Date de révision	Modifié	
1.2	Utilisation de la substance/mélange	Modifié	
1.2	Utilisation de la substance/mélange	Modifié	
1.2	Fonction ou catégorie d'utilisation	Ajouté	
2.3	Autres dangers non classés	Ajouté	

VAR NL-77400 - FREIN FILET FREINAGE FORT

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Indications de changement			
Rubrique	Élément modifié	Modification	Remarques
3	Composition/informations sur les composants	Modifié	
7.2	Température de stockage	Ajouté	
15.1	Annexe XVII de REACH	Ajouté	
16	Sources des données	Ajouté	

Abréviations et acronymes:	
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
ETA	Estimation de la toxicité aiguë
FBC	Facteur de bioconcentration
VLB	Valeur limite biologique
DBO	Demande biochimique en oxygène (DBO)
DCO	Demande chimique en oxygène (DCO)
DMEL	Dose dérivée avec effet minimum
DNEL	Dose dérivée sans effet
N° CE	Numéro de la Communauté européenne
CE50	Concentration médiane effective
EN	Norme européenne
CIRC	Centre international de recherche sur le cancer
IATA	Association internationale du transport aérien
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
CL50	Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)
LD50	Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)
LOAEL	Dose minimale avec effet nocif observé
NOAEC	Concentration sans effet nocif observé
NOAEL	Dose sans effet nocif observé
NOEC	Concentration sans effet observé
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
VLE	Limite d'exposition professionnelle
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC	Concentration(s) prédite(s) sans effet
RID	Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer
FDS	Fiche de Données de Sécurité
STP	Station d'épuration
DThO	Besoin théorique en oxygène (BThO)
TLM	Tolérance limite médiane
COV	Composés organiques volatiles

VAR NL-77400 - FREIN FILET FREINAGE FORT

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Abréviations et acronymes:

N° CAS	Numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service
N.S.A.	Non spécifié ailleurs
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable
ED	Propriétés perturbant le système endocrinien

Sources des données : Documents de sécurité du fournisseur. ECHA (Agence européenne des produits chimiques). UNECE, <http://www.unece.org/>.

Texte intégral des phrases H et EUH:

Acute Tox. 3 (par inhalation)	Toxicité aiguë (par Inhalation), catégorie 3
Acute Tox. 3 (par voie cutanée)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégorie 3
Acute Tox. 3 (par voie orale)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 3
Acute Tox. 4 (par inhalation)	Toxicité aiguë (par Inhalation), catégorie 4
Acute Tox. 4 (par voie cutanée)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégorie 4
Acute Tox. 4 (par voie orale)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger aigu, catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 2
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 3
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
Flam. Liq. 3	Liquides inflammables, catégorie 3
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H242	Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	Toxique par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.

VAR NL-77400 - FREIN FILET FREINAGE FORT

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Texte intégral des phrases H et EUH:

H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Org. Perox. E	Peroxydes organiques, type E
Skin Corr. 1A	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1, sous-catégorie 1A
Skin Corr. 1B	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1, sous-catégorie 1B
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, catégorie 1
Skin Sens. 1B	Sensibilisation cutanée, catégorie 1B
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition répétée, catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique, catégorie 3, Irritation des voies respiratoires

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.